****

**Projet d’appui à la Gestion des Finances Publiques**

**(PAGEFIP – Phase 2)**

**UNION EUROPEENE (FONDS FIDUCIAIRE D’URGENCE) – DIRECTION GENERALE DU TRESOR - AFD**

**Mobilisation**

**Termes de référence pour une mission court terme**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé de la mission** | **Intégration des systèmes d’information, production des états financiers, développement des comptabilités auxiliaires patrimoniales et d’un module recouvrement ainsi que la rédaction du guide utilisateur et système d’arkam** |
| **Composante** | 3. Comptabilité |
| **Activité(s)** | 3.2 Préparation du bilan d’ouverture  |
| **Actions** | Intégration des systèmes d’information, développement des comptabilités auxiliaires patrimoniales, création d’un module RNF et rédaction du guide utilisateur et système d’arkam |
| **Administration bénéficiaire** | DGTCP – Direction des Études, des Prévisions et de la Coopération et Direction des Systèmes d’information |

1. **Éléments de contexte :**

Les présents termes de référence s’inscrivent dans le cadre de la composante 3 de la phase 2 du projet d’appui à la gestion des finances publiques (PAGEFIP) qui débute le 1er juillet 2020 dans la continuité de la phase 1 achevée le 30 juin 2020 (2017-2020).

Le PAGEFIP, dont la mise en œuvre a été confiée à Expertise France, vise à accompagner les autorités mauritaniennes dans la mise en œuvre de la réforme des finances publiques dont la stratégie est définie dans le schéma directeur de la réforme du système de gestion des finances publiques (SDR-GFP) qui fixe les six axes de réforme prioritaires suivants :

1. La mise en place d’une budgétisation efficace et crédible basée sur les politiques publiques ;
2. Le renforcement de l’exhaustivité et de la transparence du budget de l’Etat ;
3. Le renforcement de la prévisibilité de l’exécution du budget ;
4. L’amélioration de la qualité comptable, de l’information et des rapports financiers ;
5. Le renforcement des contrôles, de la surveillance et de la vérification ;
6. La mise en place d’un système intégré d’information et de la formation.

Les activités mises en œuvre par le PAGEFIP vise à accompagner la mise en œuvre des chantiers nécessaires à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) votée par l’Assemblée nationale en mai 2018 et promulguée en octobre 2018. Pierre angulaire de la réforme de l’Etat, la LOLF entraînera un passage d’une logique de moyens vers une logique de résultats. Elle dépasse la seule mise en œuvre de mesures techniques en impliquant un changement profond de la culture administrative. A travers cet accompagnement, le projet PAGEFIP vise à faire du budget de l’Etat un outil plus efficace et performant au service des politiques publiques nécessaires au développement économique et à la lutte contre la pauvreté.

Pour atteindre cet objectif général, six composantes ont été identifiées et feront l’objet d’activités mises en œuvre par Expertise France :

1. L’appui à la coordination, au pilotage et à la conduite des réformes du Ministère des Finances
2. L’appui à la réforme budgétaire
3. L’appui à la réforme comptable
4. L’appui à la comptabilité patrimoniale de l’Etat en vue de la mise en œuvre de la LOLF
5. Le renforcement du système de contrôle
6. Le soutien au système de mobilisation des ressources intérieures

Le PAGEFIP bénéficie aux principales structures impliquées dans la réforme des finances publiques : Direction générale du Budget (DGB), Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), Direction générale des Impôts (DGI), Direction des Domaines et du Patrimoine de l’Etat (DGDPE), Inspection Générale des Finances (IGF), Direction de la Prévision des Réformes et des Etudes (DPRE). Il bénéficie également à la Cour des Comptes et à l’Inspection Générale d’Etat.

1. **Etat des lieux :**
2. **La refonte technique de Beit El Mal**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme comptable prévue par la LOLF, la DGTCP a décidé d’engager une refonte de son système d’information BEIT EL MAL. Cette refonte technologique constitue la première étape de la mise en œuvre du nouveau système de gestion des finances publiques qui se traduira à moyen terme par le déploiement d’un progiciel de gestion intégré. Elle permet en outre d’améliorer les fonctionnalités existantes afin de répondre aux enjeux de la comptabilité patrimoniale. Elle permet aussi de passer d’un environnement informatique sous WINDEV à un environnement sous JAVA – ORACLE plus adapté.

Cette refonte technologique s’est déroulée en deux phases :

* La phase 1 a consisté en une reprise technologique du noyau comptable de Beit El Mal dans un nouveau système et sous un environnement java full wel avec une base de données oracle, à savoir :
	+ La tenue de la comptabilité ;
	+ La production des états comptables et de la loi de règlement ;
	+ La reprise des modules et fonctionnalités existants dans Beit El Mal ;
	+ Le développement de requêtes utiles aux utilisateurs et le reporting nécessaire aux activités de la DGTCP.

Les objectifs de la mission étaient les suivants :

* La reprise technologique de Beit El Mal dans un nouveau système comptable ;
* La documentation des codes source du nouveau système comptable ;
* La réalisation des tests préalable à la mise en production du nouveau système d’information comptable ;
* La validation des développements réalisés ;
* L’élaboration de la documentation technique destinée aux utilisateurs et à la Direction informatique ;
* La formation des informaticiens de la DGTCP aux codes sources ;
* La formation des utilisateurs.

La phase 2 a consisté à :

* Poursuivre le développement de la phase 1 du noyau comptable et en améliorer le fonctionnement ;
* Développer les modules et fonctionnalités nécessaires à la tenue d’une comptabilité en droits constatés ;
* Développer les référentiels TIERS ;
* Développer les fonctionnalités des comptabilités auxiliaires ;
* Intégrer les fonctionnalités bancaires permettant de gérer les comptes de dépôts de fonds au Trésor ;
* Intégrer les fonctions de requêtage et de contrôles internes ;
	+ Intégrer les fonctionnalités du compte unique du Trésor ;
	+ Permettre la connexion à distance des postes comptables.
	+ Prévoir la dématérialisation des flux et pièces comptables.

Ces travaux (phase 1 et 2) ont été achevés et réceptionnés par la DGTCP au cours de la semaine du 29 juin au 2 juillet 2019. Ce nouveau système d’information est intitulé ARKAM.

La réception des travaux a permis de lancer la phase de déploiement d’ARKAM avec la mise en place d’une assistance informatique visant à accompagner la Direction des Systèmes d’Informations dans la conduite de la phase tests d’Arkam, la formation de l’équipe informatique aux activités de développement dans un nouvel environnement et la contribution aux travaux de déploiement.

La mission d’assistance s’est déroulée du 8 octobre au 12 décembre 2020. Elle a débuté par un diagnostic de l’application, des bases de données installées à la DGTCP et des codes sources fournis. Elle a analysé les choix conceptuels, la couverture fonctionnelle de l’application et les données de paramétrage ainsi que les modules « poste comptable », « central », « comptabilité », « référentiel », « administration » et interfaces avec les systèmes connexes.

Les conclusions de la mission ont été présentées à la DGTCP et ont conduit à un recadrage de la mission ayant pour objet de :

* Développer un module de synchronisation en continue de la base de données entre Beit El Mal et Arkam ;
* Développer les interfaces : rachad, solde, pension, dgi, bcm et poste comptable ;
* Développer le noyau comptable ;
* Développer le module central ;
* Développer le module poste comptable ;
* Vérifier la concordance des données entre les deux systèmes.

De fait, la stratégie de déploiement d’ARKAM a été révisée selon les modalités suivantes :

1 – Les systèmes Beit El Mal et Arkam fonctionnent en parallèle

Le module synchronisation assure la disponibilité en temps réel des données Beit El Mal sur Arkam. Le système Beit El Mal est le système maître.

2- Les systèmes Beit El mal et Arkam fonctionnent en parallèle

Le module synchronisation assure la disponibilité en temps réel des données Beit El Mal sur Arkam en tenant compte des données issues des interfaces. Le système Beit El Mal est le système maître.

3- Le système Arkam devient le système maître

Les postes comptables continuent à utiliser le module « poste comptable » de Beit El Mal jusqu’à l’intégration dans Arkam.

Aux termes de la mission, les travaux suivants ont été réalisés :

* Développement d’un sous module permettant de détecter en continue les modifications survenues sur la base de données HyperFile de Beit el Mal et de les transcrire sur une base de données ORACLE équivalente à Beit El Mal ;
* Développement d’un sous module permettant de migrer en continue les données de la base oracle Beit el Mal vers la base de données Arkam ;
* Démarrage de la reprise de la conception d’Arkam :
	+ Préparation de l’environnement de développement ;
	+ Choix de la technologie de développement ;
	+ Préparation du serveur d’application ;
	+ Préparation du serveur base de données ;
	+ Préparation de la plateforme de gestion de versions ;
	+ Préparation du système de gestion de projets ;
	+ Préparation de données de paramétrage ;
	+ Organisation d’un atelier de revue du référentiel comptable de Beit El Mal ;
	+ Préparation du noyau comptable ;
	+ Préparation du développement des modules d’Arkam ;
	+ Préparation du développement des interfaces.

Une seconde mission d’assistance a été réalisée au cours du mois de janvier 2020 afin d’achever la conception des bases de données d’Arkam. Désormais, les opérations préalables aux travaux de développement sont achevées.

1. **Le développement du noyau comptable d’arkam et des modules de synchronisation entre Beit El Mal et Arkam**

La phase de développement du noyau comptable et de la synchronisation Beit el Mal – Arkam a été engagée au cours du mois d’octobre 2020 et la livraison du système d’information est prévue pour le 30 juin 2021.

A compter du 11 mai 2021, la DGTCP a débuté la phase test du système comptable Arkam avec les fonctionnalités existantes. Les premiers tests ont été réalisés le 14 juin 2021 par la DGTCP.

1. **Le développement des interfaces d’Arkam et de la documentation du système d’information**

L’achèvement de la phase 1 de développement du noyau comptable et du module de synchronisation permet d’enclencher la phase 2 de l’implémentation du système d’information Arkam relative au développement des interfaces d’Arkam pour faire de ce dernier un système de gestion intégré. Elle permet aussi d’élaborer la documentation du système et notamment des paramétrages d’Arkam.

Les travaux de développement de la phase 1 ont été évalués par un auditeur indépendant expert en système d’information. Le rapport a été remis à la DGTCP et à Expertise France en Avril 21. Il ressort des conclusions du rapport que :

* Au niveau de l’évaluation de la qualité du produit
	+ Capacité fonctionnelle – évaluation moyenne
	+ Maintenabilité – évaluation moyenne
	+ Portabilité – évaluation élevée
* Au niveau de la qualité des données
	+ Inhérente – élevée
	+ Inhérente et dépendante du système – élevée
	+ Dépendante du système – élevée
* Au niveau du processus de développement
	+ Phase de spécification fonctionnelle – faible
	+ Phase de conception et d’implémentation – moyenne
	+ Phase des tests et validations - faible

Les deux dernières phases d’implémentation d’Arkam concerneront dans la phase 3 la formation et dans la phase 4 la stratégie de déploiement d’Arkam dans les postes comptables et l’accompagnement au déploiement.

1. **Justification de la mission**

La mise en œuvre opérationnelle de la réforme comptable repose sur l’existence d’un système d’information fiable comprenant l’ensemble des fonctionnalités nécessaires à la gestion des métiers de la DGTCP et à la tenue de la comptabilité selon les normes applicables en Mauritanie.

Avec l’achèvement de la phase 1 de développement du noyau comptable et du module de synchronisation, la phase 2 a pour objet d’implémenter le système d’information comptable cible de la DGTCP. Cette phase sera suivie d’une phase de formation (phase 3) des utilisateurs puis d’une phase d’accompagnement du déploiement d’Arkam dans les postes comptables (phase 4). Ces deux dernières phases pourront être consolidées.

Le déploiement d’Arkam (comme système comptable de la DGTCP) est prévu en 2 temps :

* Au 1er janvier 2022 au niveau central ;
* A compter du 1er janvier 2022 au niveau déconcentré pour les postes comptables selon le calendrier qui sera établi par la DGTCP.
1. **Données de la mission**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de jours**  | 78 H/jours homme. Le prestataire informatique s’engage à mobiliser tous les moyens humains lui permettant de réaliser les travaux selon le calendrier défini par la DGTCP. A cet égard il lui appartient de déterminer les modalités fonctionnelles du renforcement de l’équipe. |
| **Objectifs** | Le prestataire informatique a une obligation de résultat.La mission d’assistance a pour objectif :1. Gestion des interfaces
2. Production des états financiers prévus par la LOLF
3. Création d’un module de gestion « ordonnateur/comptable » des recettes non fiscales
4. Documentation d’ARKAM
5. Prise en compte et corrections des observations issues des tests (cette assistance s’exerce tout au long du contrat du bénéficiaire)
 |
| **Activités** | Développement, Assistance, Conseil |
| **Déroulement de la mission** | A NOUAKCHOTT, dans la mesure du possible, et à distance dès lors que les travaux à réaliser ne nécessitent pas de réunions avec les services de la DGTCP. La DGTCP s’engage à produire au prestataire informatique les informations nécessaires à la réalisation des prestations. |
| **Dates**  | La phase 2 débute le **21 juin 2021** par la reprise des interfaces existantes : BCM – Rachad – JIBAYA – SIDONIA – postes comptables. Cette reprise est effectuée à l’identique.Les délais suivants devront être impérativement respectés par le prestataire informatique, sous réserve, que la DGTCP produisent dans les délais les informations nécessaires au prestataire informatique :* **31 juillet 2021** (livrable 1) pour le déploiement de la version finale de la phase 1 comprenant le noyau comptable, les modules de synchronisation ainsi que la reprise à l’identique des interfaces existantes ;
* **31 août 2021** (livrable 2) pour le déploiement des interfaces existantes améliorées ;
* **15 septembre 2021** (livrable 3) pour le déploiement d’Arkam avec les nouvelles interfaces manquantes (à compter de cette phase Beit El mal et Arkam fonctionneront en parallèle) ;
* **30 septembre 2021** (livrable 4) pour la production des états financiers ;
* **31 octobre 2021** (livrable 5) pour l’implémentation du module de recouvrement des recettes non fiscales ;
* **15 novembre 2021** (livrable 6)pour la documentation du système d’information ARKAM.

Pour rappel, la phase 3 débutera dans le prolongement de la phase 2 afin de former les utilisateurs. Une phase 4 est prévue pour l’accompagnement du déploiement d’Arkam dans les postes comptables.Arkam deviendra l’application comptable « maître » de la DGTCP au 1er janvier 2022.  |
| **Paiement du prestataire informatique** | Les paiements se feront par acompte en fonction de l’avancement des travaux selon les modalités suivantes :* 30 % à la réception des livrables 1, 2, 3 et 4 ;
* et le solde à la réception des livrables 5 et 6.
 |
| **Livrables** | Procès-verbal de réception des travaux signé du prestataire, de la DGTCP et de l’expert technique valant réception et certification du service faite pour chaque livrable à présenter pour règlement de la facture |
| **Validation des livrables** | Les livrables seront validés par le bénéficiaire et l’équipe du projet. Le rapport final intégrera les observations des parties prenantes |

**Annexe 1 : cahier des charges et spécifications techniques et fonctionnelles**

1. **Gestion des interfaces**

La phase de gestion des interfaces comprend 3 étapes :

* La reprise des interfaces existantes ;
* L’amélioration des interfaces existantes ;
* Le développement des interfaces manquantes.
1. La reprise des interfaces existantes

Le déploiement d’Arkam avec l’ensemble des fonctionnalités de Beit El Mal conduit à développer à l’identique les interfaces existantes, à savoir :

* L’interface entre Arkam et le système d’information de la BCM ;
* L’interface entre Arkam et le système d’information RACHAD ;
* L’interface entre Arkam et les postes comptables ;
* L’interface entre Arkam et le système d’information de la DGI (jibaya) ;
* L’interface entre Arkam et le système d’information de la DGD (sydonia).

L’interface entre Arkam et la solde et les pensions.

A ce stade, le module de synchronisation entre Beit El Mal et Arkam permet de synchroniser l’ensemble des informations transmises à Beit El Mal par les interfaces susvisées. Toutefois, la phase de test qui a débuté ne pourra être complète que dès lors que Arkam disposera des interfaces existantes.

Cette phase devra être achevée au plus tard le 31 juillet 2021. Aucune amélioration fonctionnelle sera introduite durant cette phase.

1. L’amélioration des interfaces existantes

Au cours de cette étape, le prestataire informatique devra développer les améliorations des interfaces existantes (confère ci-dessus) en tenant compte des spécifications établies par la DGTCP.

Ces spécifications devront être transmises par la DGTCP le plus rapidement possible afin de respecter le calendrier de déploiement. A cet égard, la DGTCP organisera des réunions avec les Directions remettantes à savoir, la DGI, la DGD et la BCM en présence du prestataire informatique et de l’expert du PAGEFiP. Ces interfaces ne pourront être opérationnelles que si les Directions ou Institutions concernées modifient dans leur système d’information le contenu des données à transmettre à la DGTCP. L’absence de prise en compte de ces modifications dans les systèmes d’information de ces Directions ou Institutions ne peut pas être imputable au prestataire informatique chargé du présent contrat. A défaut, les interfaces seront développées sur la base des informations disponibles.

**Concernant l’interface RACHAD – ARKAM :**

L’interface RACHAD – ARKAM doit permettre lors de l’ordonnancement des dépenses d’investissement dont l’imputation comptable relève de la classe 2 (20 à 27) de servir l’état de l’actif lors de la prise en charge du mandat dans ARKAM.

La prise en charge du mandat dans ARKAM intervient après les opérations de visa du comptable dans RACHAD et transmission du fichier de paiement à la BCM. Désormais, depuis le déploiement de RACHAD 2, le fichier de paiement est initié dans RACHAD et transmis par ce dernier à la BCM.

Les paramètres devant être transmis par l’interface RACHAD - ARKAM sont les suivants :

* Ministère
* Identifiant de l’immobilisation
* Nature de l’acquisition
* Libellé de l’immobilisation
* Imputation comptable
* Montant
* Durée d’utilisation
* Date de mise en service
* Catégorie (amortissable – non amortissable)
* Date d’acquisition
* Référence du mandat

Ces éléments doivent permettre à ARKAM d’établir l’état de l’actif dans le module « production des états financiers » selon les modalités suivantes :

**Contenu de l’état de l’actif**

Libellé du document : état de l’actif

Exercice :

Date de l’édition :

**Pour chaque compte et chaque identifiant :**

Numéro de compte

Identifiant

Libellé du bien

Catégorie

Date d’acquisition ou de mise en service

Durée d’amortissement

Valeur brute (valeur d’origine etc…)

Cumul des amortissements antérieurs

Amortissements de l’année

Provisions et dépréciations cumulées

Valeur nette

**Sous total du compte 201, 202, etc….**

**Total général**

L’état de l’actif permet de justifier les comptes de la classe 2 au 31 décembre de l’année de la manière suivante :

* Un état de l’actif par comptable ;
* Un état de l’actif pour le compte général de l’Etat (ce dernier comprend la balance générale, le bilan, le compte de résultat et l’annexe).

ARKAM comportera les contrôles embarqués suivants :

* Totalisation compte 2 détaillé de la balance = totalisation compte 2 détaillé sur l’état de l’actif au niveau du sous total : si cette équation n’est pas avérée, ARKAM établira un état de discordance.

La DGTCP déterminera la nature des autres paramètres devant être transmis par l’interface RACHAD – ARKAM lors de la prise en charge des mandats.

1. Le développement des interfaces manquantes

Cette étape a pour objet de développer avec les Directions concernées l’interfaçage d’Arkam avec les autres Directions du Ministère des Finances. S’agissant dans la plupart des cas d’application remettantes, les travaux de transmission des données devront être réalisés par ces Directions. Pour cela, la DGTCP devra produire au prestataire informatique les spécifications techniques et fonctionnelles souhaitées. L’absence de transmission des spécifications techniques et fonctionnelles par la DGTCP ne pourra pas être imputable au prestataire informatique. La DGTCP devra organisée des réunions techniques avec les services informatiques des Directions concernées. Le prestataire informatique ainsi que l’expert du pagefip seront conviés à ces réunions. A défaut, les interfaces seront développées sur la base des informations disponibles.

Les interfaces manquantes sont les suivantes :

* Interface entre Arkam et SIGEL (système d’information des collectivités territoriales) ;
* Interface entre Arkam et le système de gestion du patrimoine de l’Etat
* Interface entre Arkam et le système d’information de la dette extérieure (SYGADE)
* Interface entre Arkam et le système d’information de la Direction de la Tutelle Financière (pour la gestion de la valorisation des actifs financiers et la gestion des dividendes perçues par l’Etat)

**Paramétrages à prévoir entre SIGEL et ARKAM identifiés à ce stade et à compléter par la DGTCP :**

L’objectif de cette interface est de pouvoir rapprocher automatiquement la situation de trésorerie des collectivités territoriales dans SIGEL avec la situation de trésorerie des collectivités territoriales dans ARKAM.

SIGEL devra donc communiquer à ARKAM les éléments suivants de la situation de trésorerie des collectivités territoriales :

* Identifiant de la collectivité
* Nom de la collectivité
* Compte comptable de la collectivité
* Montant débit de la journée
* Montant crédit de la journée
* Solde

La transmission de ces données par SIGEL permettra de s’assurer quotidiennement de l’ajustement et de la concordance entre la situation de trésoreries des collectivités dans SIGEL et dans ARKAM.

ARKAM devra permettre d’éditer l’état de situation de la trésorerie des collectivités territoriales issues des données transmises par l’interface.

ARKAM devra permettre d’éditer l’état de situation de la trésorerie des collectivités territoriales dans la comptabilité générale de l’Etat.

Le rapprochement des deux états permet de s’assurer de l’ajustement comptable de l’état de trésorerie des collectivités territoiales.

Situation de trésorerie des collectivités territoriales (issue de SIGEL)

Arrêté à la date du XXXXXXX

* Identifiant de la collectivité
* Nom de la collectivité
* Compte comptable de la collectivité dans SIGEL
* Montant débit de la journée
* Montant crédit de la journée
* Solde

Situation de trésorerie des collectivités territoriales (issue d’ARKAM)

Arrêté à la date du XXXXXXX

* Identifiant de la collectivité
* Nom de la collectivité
* Compte comptable de la collectivité dans ARKAM
* Montant débit de la journée
* Montant crédit de la journée
* Solde

Il est observé que le rapprochement des débits sur SIGEL doit être fait avec les crédits sur ARKAM et les crédits sur SIGEL avec les débits sur ARKAM. Le solde de la journée sur SIGEL doit correspondre à celui d’ARKAM.

Le rapprochement doit être automatisé et un état d’anomalie doit être édité dès lors qu’il y a une discordance sur une donnée (débit, crédit ou solde).

**Paramétrages à prévoir entre le système de gestion de la comptabilité patrimoniale de la Direction du Patrimoine de l’Etat et d’ARKAM identifiés à ce stade et à compléter par la DGTCP :**

**Cette interface doit fonctionner dans les deux sens eu égard aux opérations d’entrées, d’inventaire et de sorties du patrimoine de l’Etat.**

**Opérations d’entrée dans le patrimoine :**

On distingue les opérations acquises à titre onéreux et celles à titre gratuit.

**Acquisition à titre onéreux des biens.**

Dans ce cas, il est possible soit d’interfacer le système de gestion de la comptabilité patrimoniale à RACHAD (qui détient l’information initiés par les gestionnaires) ou d’interfacer ce système avec ARKAM dès lors que ce dernier est interfacé avec RACHAD et que cette application lui transmet les données des fiches financières.

ARKAM transmettra à « Comptabilité Patri » les informations de la fiche immobilisation :

* Ministère
* Identifiant de l’immobilisation
* Nature de l’acquisition
* Libellé de l’immobilisation
* Imputation comptable
* Montant
* Durée d’utilisation
* Date de mise en service
* Catégorie (amortissable – non amortissable)
* Date d’acquisition
* Référence du mandat

« Comptabilité patri » transmettra à ARKAM :

* Date de mise en service (si différente de la date d’acquisition)
* Durée d’utilisation
* Provision et dépréciations

**Acquisition à titre gratuit des biens.**

Ces opérations ne sont pas initiées dans ARKAM. Elles doivent être connues de la DPE.

Par conséquent, « comptabilité patri » devra transmettre à ARKAM les paramètres suivants :

* Ministère
* Identifiant de l’immobilisation
* Nature de l’acquisition
* Libellé de l’immobilisation
* Imputation comptable
* Montant évalué
* Durée d’utilisation
* Date de mise en service
* Catégorie (amortissable – non amortissable)
* Date d’acquisition
* Référence de la décision

**Opérations d’inventaire au 31 décembre de l’année :**

La DPE doit communiquer au comptable, les fiches de dépréciations, les écarts d’intégration, d’évaluation des éléments d’actifs mobiliers et immobiliers.

« Comptabilité patri » transmettra à Arkam les éléments suivants :

* Ministère
* Identifiant de l’immobilisation
* Libellé de l’immobilisation
* Imputation comptable
* Montant à provisionner
* Montant réévalué – montant de l’écart d’évaluation
* Montant de l’écart d’intégration
* Référence de la fiche de provision ou de la décision

**Opérations de sortie du patrimoine :**

Ces opérations devraient être connues de la DPE.

« Comptabilité patri » transmettra à Arkam les éléments suivants :

* Ministère
* Identifiant de l’immobilisation
* Nature de l’acquisition
* Libellé de l’immobilisation
* Imputation comptable
* Montant évalué
* Durée d’utilisation
* Date de mise en service
* Catégorie (amortissable – non amortissable)
* Date d’acquisition
* **Date de la sortie d’actif**
* Référence de la décision ou de la fiche de sortie d’actif

**Paramétrages à prévoir entre SYGADE et ARKAM identifiés à ce stade et à compléter par la DGTCP :**

SYGADE est l’application de gestion de la dette extérieure de l’Etat. A défaut que la DGTCP dispose d’un accès en mode consultation au système SYGADE, l’interface devra permettre de tenir l’état du passif de la dette extérieure en transmettant les éléments suivants :

**Situation de la dette extérieure au**

* Numéro ou identifiant
* Identification du prêteur
* Date de versement des fonds
* Capital initial (en devise)
* Capital restant dû (en devise)
* Compte comptable de l’emprunt
* Compte comptable des intérêts
* Échéances mandatées au cours de l’année :
	+ Amortissement cumulé de l’année
	+ Intérêts cumulés de l’année
	+ Échéances cumulées de l’année
* Montant des intérêts courus non échus au 31 décembre.

Ces données permettront à Arkam de produire la situation de la dette extérieure au 31 décembre.

Arkam comportera un contrôle automatise permettant de s’assurer de l’ajustement entre la comptabilité auxiliaire de la dette extérieure matérialisée par l’état de la dette extérieure et les données enregistrées en comptabilité :

Contrôles à réaliser : concordance entre comptabilité générale et comptabilité auxiliaire.

Données de l’année :

* Fonds versés
* Amortissements remboursés
* Intérêts mandatés

Au 31 décembre : par prêteur :

* Compte en comptabilité est égal au montant du capital restant dû sur l’état de la dette.

La transmission du montant des intérêts courus non échus au comptable permettra de comptabiliser en opération d’inventaire cette écriture.

1. **Production des états financiers**

Le module états financiers comprendra 2 sous modules :

* Le module états financiers ;
* Le module états d’inventaire.

Les états suivants constituent le Compte Général de l’Etat qui aux termes de la LOLF est joint en annexe de la Loi de Règlement :

* Le compte général de l’Etat ;
* Le bilan ;
* Le compte de résultat ;
* L’annexe ;
* Le tableau de flux de trésorerie.

La LOLF prévoit également que les états financiers suivant sont joints en annexe de la Loi de Règlement :

* L’état des restes à recouvrer ;
* L’état des restes à payer.
1. **Les états financiers de la LOLF**

ARKAM doit permettre de produire les états financiers prévus par la LOLF ainsi que les états financiers qui lui permettront de valoriser l’information financière auprès des départements ministériels et du grand public.

Par ailleurs, ARKAM doit permettre à chaque comptable responsable de sa gestion devant la Cour des Comptes de remettre un compte financier.

Le module « états financiers » doit donc permettre à chaque comptable principal de l’Etat d’accéder à ces états financiers.

**Le compte général de l’Etat comprend :**

* La balance générale des comptes ;
* Le bilan ;
* Le compte de résultat ;
* L’annexe ;
* L’état des restes à payer ;
* L’état des restes à recouvrer ;
* Le tableau de flux de trésorerie.

Le compte général est transmis à la Cour des comptes dans le cadre de la mission d’avis prévue par la LOLF et joint en annexe de la Loi de Règlement.

**Le compte de gestion des comptables principaux comprend :**

* La balance générale des comptes ;
* Le bilan ;
* Le compte de résultat ;
* L’annexe ;
* L’état des restes à payer ;
* L’état des restes à recouvrer.

Les états financiers devront présenter l’année N et l’année N-1.

# COMPOSITION ET MODALITES D’ELABORATION Des états financiers

##

## État de la situation financière

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ACTIF** | **Exercice N** | **Exercice N-1** |
| **Brut** | **Amortissement****Dépréciation** | **Net** |
| **Actifs non courants** |  |  |  |  |
| Immobilisations incorporellesImmobilisations corporellesImmobilisations financières | XXX | XXX | XXX | XXX |
| **Total des actifs non courants** | **X** | **X** | **X** | **X** |
| **Actifs courants**StocksCréancesAutres actifs courantsTrésorerie et équivalents de trésorerieComptes de régularisations | XXXXX | XXXXX | XXXXX | XXXXX |
| **Total des actifs courants** | **X** | **X** | **X** | **X** |
| **TOTAL DES ACTIFS (I)** | **X** | **X** | **X** | **X** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PASSIF** | **Exercice N** | **Exercice N-1** |
| **Valeurs nettes** |
| **Passifs non courants** | XXX |  |
| Emprunts et dettes assimilées à long termeAutres dettes Provisions pour risques et charges | XXX |
| **Total des passifs non courants** | **X** | **X** |
| **Passifs courants**Dettes fournisseurs et comptes rattachésDettes de personnelAutres passifs courantsProduits constatés d’avancesCorrespondants du Trésor et autres trésoreries passivesComptes de régularisations | XXXXX | XXXXX |
| **Total des passif courants** | **X** | **X** |
| **TOTAL DES PASSIFS (II)** | **X** | **X** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ACTIF NET/SITUATION NETTE** | Exercice N | Exercice N-1 |
| Net |
|  |  |  |
| Report des exercices antérieurs (soldes cumulés)Ecarts de conversion et d’intégrationSolde des opérations de l’exercice | XXX | XXX |
| **SITUATION NETTE (III=I-II)** | **X** | **X** |

##

## Plan de regroupement de référence relatif à l’état de la situation financière

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ACTIF** | **Valeurs brutes****(1)** | **Amortissements et dépréciation****(2)** | **Valeurs nettes****(1) – (2)** |
| **Actifs non courants** Immobilisations incorporellesImmobilisations corporellesImmobilisations financières | 2021-22-2326-27 | 280-290281-289-291-292-296-297 |  |
| **Actifs courants**StocksCréancesAutres actifs courantsTrésorerie et équivalents de trésorerieComptes de régularisations | 31-3241461-465-4678 (SD)-468 (SD)-471-472-473-474-476-478 (SD)50-51-52-53-55-56-58481-486-487 | 391-39249149659 |  |

|  |  |
| --- | --- |
| PASSIF | **COMPTES (valeurs nettes)** |
| Passifs non courants  | 1617181915 |
| Emprunts et dettes assimilées à long termeAutres dettes Comptes de liaisonDettes rééchelonnéesProvisions pour risques et charges |
| **Passifs courants**Dettes fournisseurs et comptes rattachésDettes de personnelCorrespondants du TrésorAutres passifs courantsProduits constatés d’avancesCorrespondants du Trésor et autres trésoreries passivesComptes de régularisations | 404243-44-45462-463-464-4671 à 4676-4678 (SC)-468 (SC)-475-477-478 (SC)519487 |

|  |  |
| --- | --- |
| **ACTIF NET/SITUATION NETTE** | **COMPTES (valeurs nettes)** |
|  |  |
| Report des exercices antérieurs (soldes cumulés)Comptes de correction de la situation netteComptes d’intégration, d’écarts et de contrepartieSolde des opérations de l’exercice | 12111013 |

##

## Compte de résultat

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Produits ordinaires** | **N** | **N-1** |
| Recettes minièresRecettes pétrolièresRecettes des entités publiquesAutres recettes non fiscalesProduits financiersDons et legs à l’EtatProduits régaliensReprises sur provisions et dépréciation Production immobilisée et transfert de charges | XXXXXXXXX | XXXXXXXXX |
| **Total des produits (I)** | **X** | **X** |
| **Charges ordinaires** | **N** | **N-1** |
| Achats consommés et variations de stocks Services extérieursAutres services extérieursSubventionsTransfertsCharges de personnelAutres chargesCharges financièresDotations aux amortissements, provisions et aux dépréciations | XXXXXXXXX | XXXXXXXXX |
| **Total des charges (II)** | **X** | **X** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau de détermination du solde des opérations de l’exercice** | **X** | **N-1** |
| Total des produits ordinaires (I)Total des charges ordinaires (II) | XX | XX |
| **Solde net de l’exercice (III) = (I)-(II)** | **X** | **X** |

## Plan de regroupement de référence relatif au compte de résultat

|  |  |
| --- | --- |
| **Produits opérationnels** | **Comptes** |
| Recettes minièresRecettes pétrolièresRecettes des entités publiquesAutres recettes non fiscalesProduits financiersDons et legs à l’EtatProduits régaliensReprises sur provisions et dépréciation Production immobilisée et transfert de charges | 717273747576777879 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Charges opérationnelles** | **Comptes** |
| Achats consommés et variations de stocks Services extérieursAutres services extérieursSubventionsTransfertsCharges de personnelAutres chargesCharges financièresDotations aux amortissements, provisions et aux dépréciations | 606162636465666768 |

## Tableau des produits sans contrepartie

|  |  |
| --- | --- |
| **Produits régaliens nets** | **Comptes** |
| Impôts* Revenus
* BIC
* RF
* IRCM
* RSI
* BNC
* IS

Droits d’enregistrement et de timbreTaxes provenant des transportsTaxes d’exploitations et de consommationsTaxe sur les biens et servicesImpôts sur le commerce extérieurFiscalité pétrolièreAutres recettesDégrèvements, remises, réduction ou annulation | 7717711771277137714771577167717772773774775776777778Soustraire compte 779 |

## Les balances des comptes :

**Balance générale arrêté à la date du…**

* Le numéro de compte ;
* Le libellé du compte ;
* Le solde en balance d’entrée ;
* Le total des débits ;
* Le total des crédits ;
* Le solde à la clôture de l’exercice.

**Balance auxiliaire des comptes à la date du …..**

Elle comprend les mêmes informations que la balance générale au niveau de chaque compte détaillé.

## Les états des restes à payer

**Etat des restes à payer sur pièces prises en charge du XXXXX au XXXXX**

**Compte de tiers XXXX**

* Exercice
* Identifiant de la pièce (bordereau de mandat, etc…)
* Numéro de la pièce
* Date de prise en charge
* Nom du créancier
* Objet de la pièce de dépense
* Restes à payer
	+ Solde à la date d’édition
	+ Solde à la date de clôture

## Les états des restes à recouvrer

**Etat des restes à recouvrer sur pièces prises en charge du XXXXX au XXXXX**

**Compte de tiers XXXX**

* Exercice
* Identifiant de la pièce (ordre de recette, etc…)
* Numéro de la pièce
* Date de prise en charge
* Nom du débiteur
* Objet de la pièce de dépense
* Restes à recouvrer
	+ Montant de la prise en charge
	+ Montant recouvré
	+ Solde à la date d’édition
	+ Solde à la date de clôture
1. **Les états d’inventaire**

Les états d’inventaire doivent être tenus et produits pour chaque comptable principal de l’Etat.

Les soldes des comptes de bilan sont justifiés à la clôture de l’exercice par la production des pièces comptables suivantes (liste non exhaustive) :

* Classe 1 – Etat du passif, fiches d’emprunt et dettes assimilées, fiches (ICNE, écart de conversion, écart de réévaluation, intégration, coût de production, fonds de concours, dons et legs en capital, correction de la situation nette, compte de liaison, CAS, CST, BA)
* Classe 2 – Etat d’actif et les fiches suivantes : amortissement, provision, intégration, coût de production, mise à disposition d’immobilisations);
* Classe 3 – Fiche des stocks
* Classe 4 – Etat de développement des soldes et livre auxiliaire des comptes de tiers et financiers, fiche charges à payer, produits à recevoir, charges et produits à repartir
* Classe 5 - Etat de développement des soldes et livre auxiliaire des comptes de tiers et financiers.

**Situation de la dette extérieure au (Etat du passif)**

* Numéro ou identifiant
* Identification du prêteur
* Date de versement des fonds
* Capital initial
* Capital restant dû
* Compte comptable de l’emprunt
* Compte comptable des intérêts
* Échéances mandatées au cours de l’année :
	+ Amortissement cumulé de l’année
	+ Intérêts cumulés de l’année
	+ Échéances cumulées de l’année
* Montant des intérêts courus non échus au 31 décembre.

**Fiche de stocks**

La fiche de stock doit permettre de comptabiliser la variation des stocks à la clôture de l’exercice :

Fiche de stock arrêté à la date du 31 décembre

* Ministère
* Identifiant des biens consommables
* Imputation comptable
* Montant du stock évalué au 31 décembre N
* Montant du stock évalué au 1er janvier N
* Référence de la fiche de provision ou de la décision

## Les états de développements des soldes :

Pour chaque compte de la classe 4 et 5, l’état de développement des soldes présente le détail des opérations non soldées comptablement :

**Comptable XXXX**

**Etat de développements des soldes arrêté à la date du ….**

**Compte XXX**

**Balance d’entrée : solde débit ou crédit et Total**

**Débits de l’exercice : total**

**Crédits de l’exercice : total**

**Solde de l’exercice : solde débit ou crédit et total**

* Date de l’opération
* Références des pièces
* Libellé
* Montant de l’opération
* Solde de l’opération à la date d’arrêté du 31/12/N

A Nouakchott, le (date)

Nom du comptable

L’EDS justifie au 31 décembre les soldes des comptes de classe 4 et 5 en comptabilité. Le solde en comptabilité doit donc être identique au solde de l’état.

Arkam réalisera un rapprochement automatisé et éditera un état d’anomalie en cas de discordance.

## Les livres auxiliaires des comptes de tiers et financiers (ou grand livre ou livre auxiliaire)

Ils comprennent pour chaque compte de classe 4 et 5 le détail des mouvements et la position de chaque compte.

**Comptable XXXX**

**LACTF arrêté à la date du ….**

**Compte XXX**

**Balance d’entrée : solde débit ou crédit et Total**

**Débits de l’exercice : total**

**Crédits de l’exercice : total**

**Solde de l’exercice : solde débit ou crédit et total**

Pour chaque opération :

* Date de l’opération
* Références des pièces
* Libellé
* Montant mouvement débit
* Montant mouvement crédit
* Solde de l’opération à la date d’arrêté du 31/12/N

A Nouakchott, le (date)

Nom du comptable

1. **Création d’un module de gestion « ordonnateur/comptable » des recettes non fiscales**

Ce module a pour objet d’intégrer la gestion des recettes non fiscales dans ARKAM de manière à disposer d’un progiciel de gestion intégré entre les ordonnateurs et les comptables de l’Etat.

En fonction de l’architecture d’exécution arrêtée par l’Etat, le module RNF pourra être accessible à tous les comptables principaux assignataires des recettes de l’Etat. L’intégration des données d’ordonnancement chez les ordonnateurs pour être effectués par intégration de données (export) ou par une saisie directe de la liquidation et de l’ordonnancement dans le système.

Le module RNF a également pour objet de satisfaire le respect des droits constatés en enregistrant l’opération dès la naissance du droit pour l’Etat. Il est aussi un important levier de sécurisation des opérations financières car les principaux risques comptables et financiers de l’Etat sont ciblés sur la gestion des recettes.

Enfin, il permettra de justifier les opérations en comptabilité par la production systématique d’un ordre de recette. Les ordonnateurs auront accès aux opérations recouvrés par les comptables ce qui leur permettra d’améliorer le suivi de leurs opérations et de faciliter les reporting financiers.

**Le module « ordonnateur » comprend les fonctionnalités suivantes :**

**Enregistrer / mettre à jour l’engagement :**

Le département ministériel enregistre les données de l’engagement :

Saisie ou import des engagements validés :

* Nature de la recette
* Intitulé de la recette
* Date de l’engagement
* Désignation du débiteur
* Coordonnées du débiteur
* Montant
* Echéancier
* Imputation budgétaire
* Imputation comptable

La DGTCP mettra à disposition des départements ministériels ses référentiels tiers dans le module « ordonnateur » afin de fiabiliser dès l’origine l’identification des tiers.

**Saisir la liquidation :**

Le fait générateur de la liquidation est constitué par le service fait ou le terme d’une échéance prévue dans la convention. Le gestionnaire enregistre le service fait dans le module RNF et procède à la liquidation de la facture. Dans le cas où la clôture de l’exercice intervient entre le service fait et l’enregistrement de la créance, le service fait déclenchera une écriture d’inventaire de produit à recevoir.

Les paramètres de la liquidation validée :

* Date du service fait
* Date de la facturation
* Date limite de recouvrement
* Désignation du débiteur
* Coordonnées du débiteur
* Nature de la recette
* Intitulé de la recette
* Modalités de liquidation
* Montant liquidé
* Imputation budgétaire
* Imputation comptable

La date de service fait vaut certificat de service fait. La saisie de la liquidation génère un titre de perception qui correspond à la facture.

**Ordonnancer la recette :**

La validation de la liquidation génère l’édition du titre de perception et de l’ordre de recette. Ce dernier comprend en plus des informations portées sur le titre :

* La qualité de l’ordonnateur ;
* La signature électronique de l’ordonnateur.

**Réduction ou annulation d’un ordre de recette :**

* Date du service fait
* Date de la facturation
* Date limite de recouvrement
* Nature de la recette
* Intitulé de la recette
* Désignation du débiteur
* Coordonnées du débiteur
* Modalités de liquidation de la réduction ou de l’annulation
* Montant de la réduction ou de l’annulation
* Imputation budgétaire
* Imputation comptable

La validation de la réduction ou de l’annulation génère un ordre de recette de réduction ou d’annulation qui viendra automatiquement émarger en comptabilité l’opération initiale.

**Régularisation d’un encaissement avant émission de l’ordre de recette :**

Mensuellement, les encaissements avant émission de l’ordre de recette sont notifiés au département ministériel afin de régulariser ces opérations par l’émission d’un ordre de recette.

* Date du service fait
* Date de la facturation
* Date limite de recouvrement
* Nature de la recette
* Intitulé de la recette
* Désignation du débiteur
* Coordonnées du débiteur
* Montant
* Valider l’état des encaissements avant émission de l’ordre de recette génère l’émission de l’ordre de recettes.

La validation peut être totale ou partielle.

**Le module « comptable » comprend les fonctionnalités suivantes :**

**Prise en charge de la facture et de l’ordre de recettes :**

* Date du service fait
* Date de la facturation
* Date limite de recouvrement
* Désignation du débiteur
* Coordonnées du débiteur
* Nature de la recette
* Intitulé de la recette
* Modalités de liquidation
* Montant liquidé
* Imputation budgétaire
* Imputation comptable

La validation de la prise en charge génère un avis des sommes à payer qui peut être transmis au débiteur.

**Enregistrement du recouvrement après prise en charge de l’ordre de recette :**

* Reprendre les données de la prise en charge
* Imputer l’encaissement sur les ordres pris en charge.

**Enregistrement du recouvrement avant émission de l’ordre de recettes :**

* Enregistrer l’encaissement
* Transmettre l’encaissement à l’ordonnateur
* Régulariser l’encaissement avec la prise en charge de l’ordonnateur

**Action en recouvrement :**

* Edition des états des restes à recouvrer : requêtage par département ministériel, nature de produits, années ou débiteurs, montants, ancienneté, etc…
* Emission d’une lettre de rappel : sélection du débiteur et des titres concernés et édition automatisée de la lettre de rappel (l’état des restes à recouvrer mentionnera la lettre de rappel)
* Emission d’un commandement de payer (l’état des restes à recouvrer mentionnera la lettre de rappel)
* Emission d’actions forcées (à définir).

**Contrôles comptables :**

* S’assurer de l’ajustement entre la comptabilité auxiliaire du recouvrement RNF et le solde des comptes de tiers en comptabilité générale.
* Rapprochement automatisé avec un état d’anomalie.
1. **Documentation d’ARKAM**

Le prestataire informatique rédigera un guide utilisateur permettant de documenter le système ARKAM : paramétrages, fonctionnalités, sécurité, etc…

Cette phase pourra se dérouler intégralement à distance.

1. **Prise en compte et corrections des observations issues des tests**

Cette assistance se déroulera tout au long de la phase de test et de la mission.